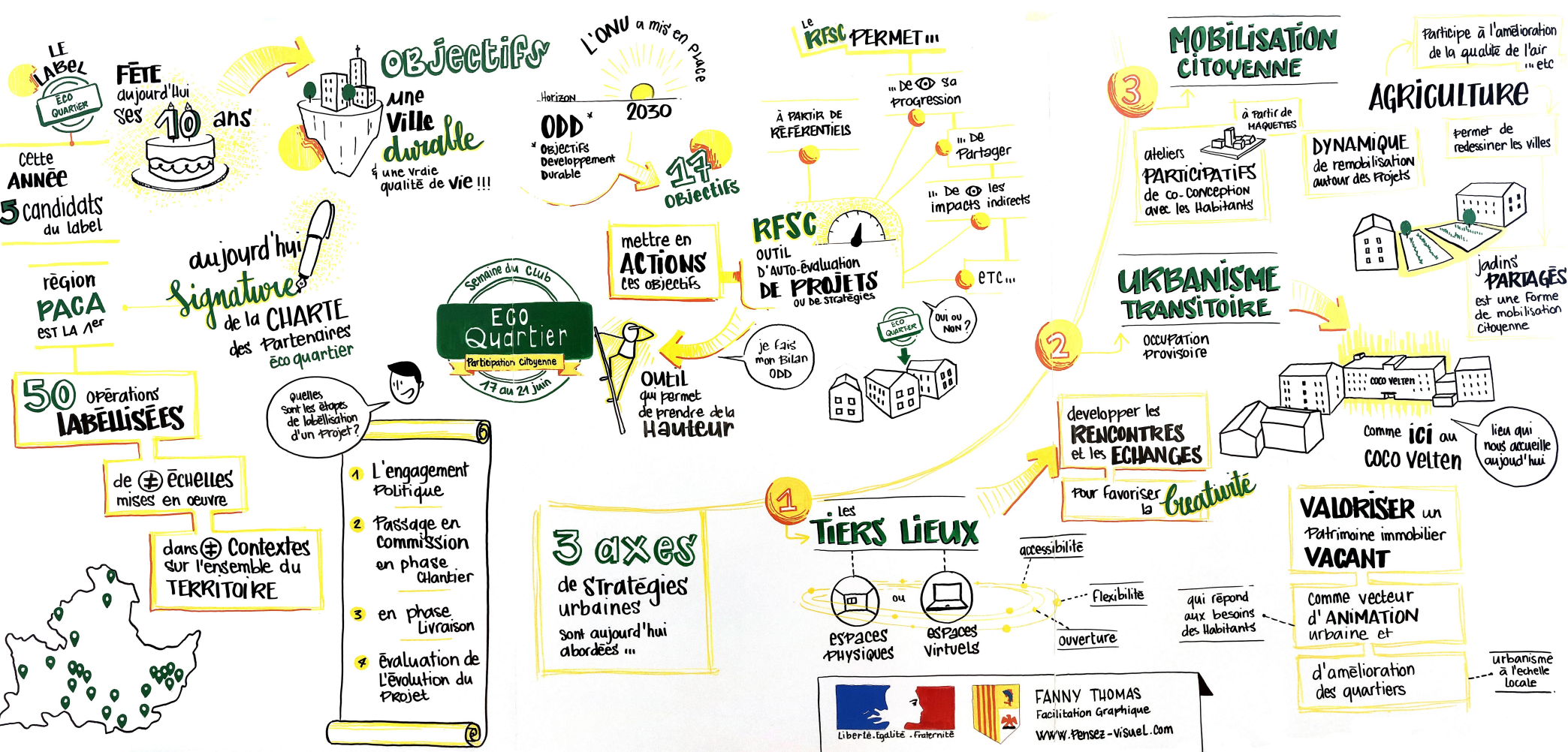


L'humain au centre des projets : Mobilisation citoyenne, tiers lieux et urbanisme transitoire



Présentation de « Coco Velten »

Marthe POMMIE, Directrice de la plateforme régionale de modernisation, SGAR

Nous sommes sur un ancien bâtiment de la « DirMed » qui se retrouvait inoccupé. Le SGAR a impulsé la démarche « Coco Velten », afin que d'éviter la vacance du lieu et de mettre cet espace à contribution en faveur des habitants du quartier et des personnes sans-abris.

L'urbanisme transitoire tente de répondre à la question suivante : « comment créer des rencontres et recréer les liens sociaux ? ».

La démarche de l'urbanisme transitoire en général se retrouve au croisement de plusieurs politiques publiques.



Au vu de la réussite des opérations d'urbanisme transitoire, pourquoi ne pas présenter dès le départ des projets définitifs ?

La temporalité limitée des projets est le principal ingrédient de réussite de l'urbanisme transitoire. La temporalité joue un rôle de catalyseur et dynamise les activités.

Mathieu REGENT, Directeur technique de Coco Velten, Yes We Camp

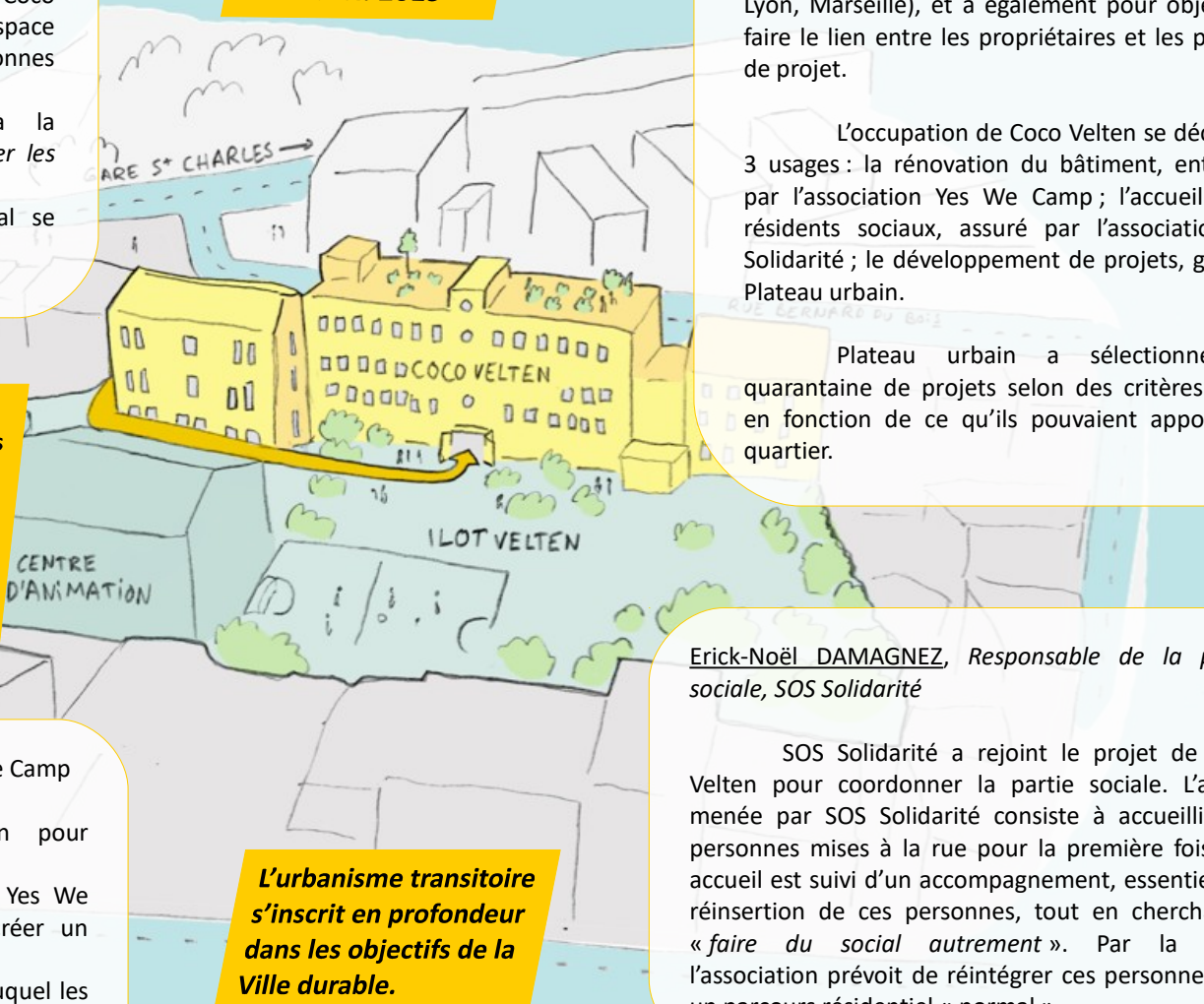
L'urbanisme transitoire peut-être un tremplin pour l'aménagement à venir.

Afin de développer cette démarche, l'association Yes We Camp, occupe des espaces vacants dans l'objectif de créer un « terrain des possibles ».

L'urbanisme transitoire propose un cadre au sein duquel les impulsions citoyennes s'expriment plus facilement. À Coco Velten, ce sont les habitants qui viennent solliciter l'association pour proposer des actions qui font vivre le projet.



Coco Velten a ouvert ses portes le 10 avril 2019



L'urbanisme transitoire s'inscrit en profondeur dans les objectifs de la Ville durable.



Océane VILBERT, Référente du site Coco Velten, Plateau urbain

« Plateau urbain » s'est développée afin de trouver des contrats d'occupations temporaires de bâtiments vacants dans différentes villes (Paris, Lyon, Marseille), et a également pour objectif de faire le lien entre les propriétaires et les porteurs de projet.

L'occupation de Coco Velten se décline en 3 usages : la rénovation du bâtiment, entreprise par l'association Yes We Camp ; l'accueil de 80 résidents sociaux, assuré par l'association SOS Solidarité ; le développement de projets, géré par Plateau urbain.

Plateau urbain a sélectionné une quarantaine de projets selon des critères précis, en fonction de ce qu'ils pouvaient apporter au quartier.

Erick-Noël DAMAGNEZ, Responsable de la partie sociale, SOS Solidarité

SOS Solidarité a rejoint le projet de Coco Velten pour coordonner la partie sociale. L'action menée par SOS Solidarité consiste à accueillir des personnes mises à la rue pour la première fois. Cet accueil est suivi d'un accompagnement, essentiel à la réinsertion de ces personnes, tout en cherchant à « faire du social autrement ». Par la suite, l'association prévoit de réintégrer ces personnes dans un parcours résidentiel « normal ».

Étude sur l'intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques en PACA



Présentation des ODD et du RFSC

La DREAL est en charge de l'intégration des démarches de développement durable dans les politiques publiques et souhaite valoriser les politiques d'aménagement des communes qui réalisent les « Objectifs de Développement Durable » (ODD).

Les ODD servent d'indicateurs aux collectivités, leur permettant de calibrer leurs stratégies d'aménagement par rapport aux enjeux du développement durable.

Pour accompagner la démarche des collectivités allant dans ce sens, l'Union européenne met à disposition un outil depuis 2013 : le RFSC. Il s'agit d'une plateforme numérique qui permet d'évaluer le degré de prise en compte des ODD dans chaque projet urbain.

Les collectivités vont ainsi pouvoir auto-évaluer leur projet, le partager, le comparer aux autres projets tout en bénéficiant d'un espace de co-construction, permettant aux partenaires locaux et aux citoyens de proposer des améliorations.

Afin de valoriser les stratégies d'aménagement durable menées en France, la DREAL PACA a passé commande d'une étude au Cerema. Cette étude permet de faire un bilan sur les actions menées par les collectivités de la région PACA qui répondent aux objectifs de développement durable.

L'étude a notamment permis d'analyser la démarche de la commune de Coudoux (13), dont les actions pour atteindre les ODD ont été évaluées grâce au RFSC.



Les ODD et le RFSC ont permis d'évaluer les bonnes pratiques mises en œuvre sur la commune de Coudoux (13) qui s'est engagée dans une démarche durable transversale grâce à un ensemble de projets interdépendants :



L'ensemble de ces opérations a été conduit avec la population, dans le cadre d'un processus de consultation et de participation abouti.



Les ODD sont issus d'un programme de l'ONU, présenté en septembre 2015. Au nombre de 17, ils incitent les États à relever les défis mondiaux du développement durable à l'horizon 2030. Pour les réaliser, chaque État prévoit sa feuille de route. La France présentera la sienne en septembre 2019.

Les démarches participatives favorisent-elles la cohésion sociale ?

Les intervenants, acteurs des démarches d'urbanisme participatif

- Tangram Architectes, bureau d'études



- Adéus, bureau d'études



- GERES, association



- Ville de Miramas



- Métropole AMP



Les opérations construites dans le cadre d'une démarche participative

- ➔ EcoQuartier « Joly Jean » à Avignon (84)
- ➔ EcoQuartier des Laugiers sud à Solliès-Pont (83)
- ➔ EcoQuartier « Marena Lacan » à Antibes (06)
- ➔ EcoQuartier « La Maille I et Mercure » à Miramas (13)
- ➔ EcoQuartier « Parc des Calanques » à Marseille (13)

Les outils d'une démarche participative

• Réunions-ateliers pédagogiques avec le publics tout au long du projet



• Diagnostic en marchant



• Communication continue entre les acteurs, dont le public



• Organisation d'évènements informels rassemblant tous les acteurs du projet



Les bienfaits constatés par la mise en place de démarches participatives se matérialisent par une meilleure compréhension par les citoyens, d'une appropriation du quartier par les habitants et d'un regain pour la participation à la vie publique, dépassant le cadre de l'EcoQuartier.

Prendre en compte les réalités d'usage fait évoluer le projet et lui permet de mieux répondre aux besoins de chacun.

Agriculture urbaine, un levier de la participation, une graine pour la cohésion ?

La Cité de l'agriculture



La Cité de l'agriculture est une association loi 1901, née à Marseille en 2015.

Elle participe, par des actions locales, à la transformation globale visant à rendre notre société plus sobre dans les processus de consommation. L'association travaille sur l'amélioration de la qualité des produits d'alimentation et traite des enjeux sociaux liés aux activités agricoles.

Ses actions se traduisent notamment par la promotion de l'agriculture urbaine et de la défense des liens de proximité entre citoyens et producteurs.

L'association est à l'origine de la création de la première micro-ferme maraîchère et écologique à Tarascon. Elle participe à la sensibilisation à l'agroécologie et à l'agriculture urbaine auprès des citoyens, des collectivités et des propriétaires fonciers.

La Cité de l'agriculture recense et cartographie le foncier disponible à Marseille, qui serait susceptible d'accueillir des projets d'agriculture urbaine.

À partir de 2020, la Cité de l'agriculture animera un nouveau programme de soutien et d'accompagnement sur mesure de projets tiers en faveur de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable. L'association travaillera également à la promotion de son modèle dans d'autres villes de France.



Mouans-Sartoux (06)

La commune de Mouans-Sartoux a fixé l'objectif de servir 1200 repas jours 100 % bio sur 3 sites scolaires, équipés chacun d'une cuisine en proximité.

Pour atteindre cet objectif, la commune a mis en place une construction par étape depuis la fin des années 90. C'est une démarche transversale qui s'est installée et qui s'est surtout développée entre 2007 et 2012, grâce à la création de la régie agricole municipale en 2010.

La commune a décidé de développer l'agriculture locale dans un contexte urbain en visant le 100 % BIO, afin d'alimenter la cantine locale et de proposer aux habitants une alimentation saine et contrôlée.

La participation des citoyens a joué un rôle fondamental dans l'entreprise de cette démarche.

Le développement du bio en association avec la population locale est un facteur essentiel de la cohésion sociale qui se développe à Mouans-Sartoux.



À quelle échelle peut-on entreprendre la mise en place d'une agriculture urbaine ?

L'échelle du territoire communal semble aujourd'hui être la plus évidente, grâce à l'équilibre entre les espaces artificialisés et les terrains pleines-terres disponibles. Un travail de réflexion s'engage à développer l'agriculture urbaine dans le contexte d'une agglomération.



A Gignac-la-Nerthe (13)

Depuis 2008 la Municipalité s'est engagée dans une démarche de préservation des terres agricoles et des paysages naturels de la commune. Suivant cette volonté, elle a acquis le corps de ferme de La Pousaraque et plusieurs hectares de terrains urbanisables les protéger de possibles constructions. La ville va y développer un premier champ d'expérimentation autour d'un projet intitulé Garden Lab.

Le projet a pour objectif de proposer une alimentation saine pour l'ensemble de la commune et particulièrement pour les enfants. Il revêt également une dimension économique et sociale puisqu'il entend favoriser l'emploi agricole et l'installation d'agriculteurs en cultures bio.

Le Garden Lab met en place un cadre favorable au développement de la mobilisation citoyenne. Dans ce cadre, les citoyens bénéficient également d'animations scientifiques sur différentes thématiques liées à l'agriculture. Le projet est animé par un comité citoyen.

Urbanisme transitoire et tiers lieux : comment passer de grands projets à une diffusion dans les territoires périurbains et ruraux ?



Les EcoQuartiers sont-ils des cadres pertinents pour accueillir des tiers-lieux ?

Les tiers-lieux ne sont pas indispensables à un EcoQuartier, mais ils peuvent l'enrichir en répondant aux besoins concrets des habitants.



Présentation de « la Fruitière Numérique » à Loumarin (84) :

La Fruitière Numérique a été inaugurée en 2015 au cœur du Luberon, dans un village de 1000 habitants. Ce tiers-lieu s'est installé au sein d'une ancienne coopérative agricole.

C'est à partir de 2011 qu'ont été entrepris les premiers travaux, suivis de la mise en place du marché des producteurs en vue d'aboutir à une réappropriation de la population locale de ce symbole fort du village. Les travaux et aménagement du tiers-lieu en 2015.

Le lieu était géré par une association jusqu'en mars 2016. Depuis il est administré par une société publique locale (société à capitaux publics de droit privés).

La Fruitière numérique héberge une diversité d'activités. C'est à la fois un espace public numérique, un laboratoire de fabrication et un espace de co-working. Le lieu accueille également des événements culturels (festivals, conférences, expositions), des séminaires d'entreprises, le marché des producteurs et sert de résidence artistique.

Cet espace permet de faire rencontrer des publics qui ne se côtoieraient pas naturellement.

Présentation de « Plateau Urbain » :



Plateau urbain a débuté sous statut associatif en 2013 et se développe sous forme coopérative depuis 2017. L'objectif de la coopérative est de faire de l'urbanisme solidaire en profitant de périodes de vacances immobilières pour proposer des usages temporaires et de l'urbanisme transitoire.

Ces usages peuvent notamment contribuer à la mise à disposition d'espaces de travail, comme à Coco Velten, où les activités se répartissent sur 800 m².

Pour sélectionner les acteurs à qui seront attribués les espaces de travail, Plateau Urbain se base sur une liste de critères relatifs à la mixité des acteurs, à ce que peuvent apporter les activités au quartier et à l'ensemble du projet d'urbanisme transitoire.

Plateau Urbain veille à proposer des projets expérimentaux qui fonctionnent et peuvent être reproduits à différentes échelles. Il existe aujourd'hui 7 échelles d'expérimentation : les villages, les bourgs, les villes, les communes, les métropoles, les bâtiments publics désaffectés et l'Outre-Mer.

Quelle que soit l'échelle, les tiers-lieux sont confrontés aux mêmes enjeux : proposer une alternative à la vacance par des usages et des occupations mixtes, tout en favorisant les échanges qui doivent dépasser les logiques strictement marchandes.



Comment développer les tiers-lieux dans les territoires périurbains et ruraux ?

Ce sont souvent des territoires péri-urbains qui bénéficient de friches agricoles ou industrielles à des prix encore abordables et en mesure de répondre au problème des flux domicile-travail, qui permettrait de répondre à de nombreux enjeux actuels (énergie, environnement, équilibre des temps de vie).

Chaque ville/village pourrait avoir son tiers-lieu, sans pour autant glisser dans un phénomène de globalisation du tiers-lieu. Chaque tiers-lieu est unique, car il est rattaché à son territoire et à ses problématiques propres.

Comment convaincre les propriétaires (publics ou privés) de confier leur bien pour une occupation temporaire ?

Il faut notamment un modèle juridique très cadré et sécurisant pour le propriétaire (avec un bail adapté à l'usage temporaire ainsi qu'une proposition de loyer), la garantie de ne pas voir son bien squatté ou dégradé, mais aussi un changement de regard de la population sur des quartiers peu valorisés.

Comment laisser la place au transitoire pour les collectivités et porteurs de projets ?

EcoQuartier 112 et Quartiers libres

L'urbanisme transitoire du couvent « Levat » au cœur de « Quartiers libres » à Marseille

Le projet « Quartiers Libres » s'étend sur deux périmètres imbriqués. Le premier périmètre, de 140 ha recouvre les secteurs de la gare Saint-Charles et le quartier de la Belle de Mai. Le second secteur comprend un périmètre opérationnel de 7 ha sur les casernes du Muy.

« Quartiers Libres » a pour ambition d'élargir le centre-ville de Marseille tout en pérennisant et en valorisant la diversité urbaine ainsi que la population du secteur.

Le couvent et le jardin Levat font l'objet d'une occupation temporaire, gérée par l'association « Juxtapoz ». Le temps de décider l'avenir du site, le lieu est une résidence pour des artistes. Le lieu est partiellement ouvert au public depuis juillet 2017.

L'occupation du lieu est un moyen à la fois d'entretenir le lieu, mais aussi de trouver un usage artistique et culturel à la vacance du couvent.

MOVE », l'urbanisme transitoire comme activateur du territoire d'Euroméditerranée



La démarche MOVE s'appuie sur l'urbanisme transitoire pour activer de manière globale le périmètre d'Euroméditerranée, tout en s'adaptant aux singularités des territoires qui le composent.

Ses objectifs :

- Améliorer le cadre de vie
- Imbriquer les temps du projet
- Soutenir des initiatives
- Tisser du lien

6 sites bâtis et 3 sites nus sont dédiés au programme. Pour aider au portage mais aussi à la transversalité de la démarche, est prévu un lieu mutualisé qui répond aux besoins des porteurs de projets MOVE (stockage, événements, restauration, etc) et être maison du projet in situ, servant aussi de lieu d'expositions, espace de concertation et d'atelier...

Il va également y avoir une consultation intégrant une phase MOVE à moyen terme dans un foncier patrimonial à réhabiliter, ainsi que la préfiguration et expérimentation d'usages sur un espace public au cœur du noyau villageois des Crottes, et la structuration de parcours pour redonner sa place au piéton.



**Quels sont les principaux garants
du succès d'un tiers lieu ?**

Un appui politique, des personnes dédiées à son animation et des activités proposées en adéquation avec les besoins locaux.

